



Marie, nouvelle Eve



Jésus-Christ est le nouvel Adam, Marie est la nouvelle Eve. Eve est appelée mère des vivants, même après sa chute, comme l'ont remarqué les saints docteurs, et lorsque, à dire vrai, elle devait plutôt être appelée la mère des morts. Mais elle reçoit ce nom dans la figure de la sainte Vierge, qui n'est pas moins la nouvelle Eve, que Jésus Christ le nouvel Adam. Tout convient à ce grand dessein de la bonté divine. Un ange de ténèbres intervient dans notre chute, Dieu prédestine un ange de lumière, qui devait intervenir dans notre réparation. L'ange de ténèbres parle à Eve encore vierge, l'ange de lumière parle à Marie qui le demeura toujours. Eve écouta le tentateur, et lui obéit; Marie écouta aussi l'ange du salut, et lui obéit. Tout ce qui nous a perdus se change en mieux. Je vois paraître un nouvel Adam, une nouvelle Eve, un nouvel ange: il y aussi un nouvel arbre, qui sera celui de la croix, et un nouveau fruit sur cet arbre, qui détruira tout le mal que le fruit défendu avait causé.

Jacques-Begnine Bossuet (+1704)

Nous vous demandons de suivre scrupuleusement les consignes sanitaires que vous connaissez: port du masque, respect du sens entrée-sortie, pas d'attroupement sur le parvis.

S A I N T - L O U I S D U P O R T - M A R L Y
En dehors des offices à l'église Saint-Louis
vous pouvez rencontrer vos chanoines à la maison Saint-François-de-Sales,
47 ter, avenue de l'Abreuvoir, 78160 Marly-le-Roi.
 01 39 16 64 05 – h t t p : // port-marly.icrspfrance.fr – marly.sfs@icrsp.org

Chanoine Gilles Guitard	Chanoine Jean Despaigne	Chanoine François Direz
06 50 88 19 14 chn.guitard@icrsp.org	06 59 26 59 42 chn.despaigne@icrsp.org	06 83 46 27 83



CHAPELLENIE NOTRE-DAME DE FRANCE
 ÉRIGÉE CANONIQUEMENT PAR MGR L'ÉVÊQUE DE VERSAILLES EN DATE DU 7 AVRIL 1995



Semaine du 17 au 24 janvier 2021

Dimanche 17 janvier : 2^e dimanche après l'Épiphanie / 2^e cl.

8h, 9h30, 11h, 12h30 messes basses (sur inscription)
 16h30 messe basse (sur inscription)

Lundi 18 janvier : de la Férie / 4^e cl.

(Mémoire de Sainte Prisque, Vierge et Martyre)

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Mardi 19 janvier : de la Férie / 4^e cl.

(Mém. des SS. Marius et Comp. et de S. Canut, Roi de Danemark, Martyrs)

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Mercredi 20 janvier : Saints Fabien, Pape, et Sébastien, Martyr / 3^e cl.

7h messe suivie d'un petit déjeuner (*Maison St-Fr.-de-S.*)

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Jeudi 21 janvier : Sainte Agnès, Vierge et Martyre / 3^e cl.

7h30 messe (*Saint-Dominique, bât. Saint-Jean-Bosco*)

8h45 messe suivie de l'adoration jusqu'à 11h30 (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Vendredi 22 janvier : Saints Vincent et Anastase, Martyrs / 3^e cl.

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

Samedi 23 janvier : Saint Raymond de Pegnafort, Confesseur / 3^e cl.

(Mémoire de Sainte Emérentienne, Vierge et Martyre)

8h45 messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

11h messe (*Maison St-Fr.-de-S.*)

16h-17h adoration du Très Saint-Sacrement

Dimanche 24 janvier : 3^e dimanche après l'Épiphanie / 2^e cl.

Ouverture de l'église cette semaine

Du lundi au vendredi de 10h à 11h30

**NOS JOIES
BAPTÊME**
Domitille Rigourd

Afin d'assurer pour le mois de janvier l'ouverture de l'église en semaine,
du **mardi au vendredi de 10h à 11h30**.

Mme Guéry et Mme Le Picard recherchent des fidèles pouvant y assurer
un créneau de 30 min de présence. Inscription grâce à ce lien en précisant
votre nom et numéro de portable:

[Inscription présence église](https://doodle.com/poll/uktu7stdvhybiekf?utm_source=poll&utm_medium=link)

https://doodle.com/poll/uktu7stdvhybiekf?utm_source=poll&utm_medium=link

Du 18 au 25 janvier inclus: semaine de prières
pour le retour à l'unité de l'Église des Chrétiens séparés.
A toutes les messes, l'oraison pour le pape est remplacée
par l'oraison pour l'unité de l'Église :

*« Dieu, vous corrigez ce qui est erroné, rassemblez ce qui est dispersé, et
gardez ce que vous avez réuni : nous vous en prions, répandez avec clé-
mence sur le peuple chrétien la grâce de votre union ; afin que rejetant la
division, et s'unissant au vrai pasteur de votre Église, il puisse dignement
vous servir »*



CÉRÉMONIES

PREMIÈRE COMMUNION : dimanche 30 mai à 10h.

Date limite d'inscription : samedi 6 mars

Réunions de préparation :

Samedis 10 avril et 5 mai de 14h30 à 16h30.

Récollecion : samedi 29 mai de 10h à 16h.

COMMUNIONS SOLENNELLES : dimanche 6 juin à 10h.

Date limite d'inscription : vendredi 9 avril

Récollecion : samedi 5 juin de 9h30 à 17h.

Inscriptions en ligne ouvertes

CONFESSIONS

samedi de 16h à 17h (église Saint-Louis)

*Le chanoine se tient à votre disposition après les messes célébrées à la
Maison Saint-François-de-Sales.*

Dimanche 17 janvier

MARCHE POUR LA VIE

Rdv Trocadéro à 15h.

ANNÉE SAINT JOSEPH

Par la lettre apostolique *Patris corde* (Avec un cœur de père), le pape François a
décrété une année Saint Joseph, **du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2021**.

L'occasion en est le 150^{ème} anniversaire de sa proclamation comme Patron de
l'Église universelle par Pie IX. Et son but est "de faire grandir l'amour envers ce
grand saint, pour être poussés à implorer son intercession et pour imiter ses ver-
tus et son élan." Le pape rappelle qu'après la Vierge Marie "aucun saint n'a oc-
cupé autant de place dans le Magistère pontifical que Joseph, son époux".

Un décret de la Pénitencerie apostolique accompagne la promulgation de cette
année et détaille les modalités généreusement accordées pour gagner une indul-
gence plénière, pour soi-même ou pour les défunts :

- méditer pendant au moins trente minutes sur la prière du Notre Père, ou partici-
per à une retraite spirituelle même pour une journée qui comprend une médita-
tion sur saint Joseph ;

- accomplir une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle, à l'exemple de
saint Joseph ;

- réciter le chapelet en famille ou entre fiancés ;

- confier quotidiennement son travail à la protection de saint Joseph, ou se tour-
ner vers lui avec confiance pour que ceux qui cherchent un emploi en trouvent
un et pour que la dignité du travail de tous soit respectée ;

- réciter les litanies à saint Joseph, en faveur "de l'Église persécutée ad intra et ad
extra et pour le soulagement de tous les chrétiens qui souffrent de toute forme de
persécution" ;

- réciter "toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de
saint Joseph", en quelque occasion que ce soit, et en particulier les fêtes du 19
mars et du 1^{er} mai, la fête de la Sainte Famille, le 19 de chaque mois et chaque
mercredi, jour dédié à la mémoire du saint selon la tradition latine.

Chacun de ses actes doit être accompagné des conditions habituelles pour l'ob-
tention d'une indulgence plénière. Toutefois, en raison de la situation sanitaire
actuelle, les personnes âgées ou malades, ainsi que toute personne qui serait légi-
timement empêchée de sortir de chez elle et ainsi de remplir certaines de ces
conditions (confession, communion), peuvent gagner l'indulgence si elles se pro-
posent de les remplir au plus vite.

PETITE ANNONCE

Recherche une personne susceptible de s'occuper, régulièrement d'une
dame à son domicile. *Contact: Ana-Paula Gameiro 06.87.69.01.84*